

DIRECTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

PLAN D'ACTION

Contexte :

La Convention créant l'Association des États de la Caraïbe (AEC) a été signée le 24 Juillet, 1994 et tel que prévu à l'article III de ladite convention, L'Association est un organisme de consultation, de concertation et de coopération dont l'objectif est d'identifier et de promouvoir la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à renforcer la coopération dans les domaines du commerce, tourisme durable, transport et catastrophes naturelles ayant l'objectif général de promouvoir un espace économique élargi pour le commerce et l'investissement ainsi que le développement durable de la Grande Caraïbe.

Le Comité pour le développement du commerce et des relations économiques extérieures, en se référant à la Convention créant l'AEC, dans laquelle les chefs d'Etat et / ou de gouvernement ont affirmé la résolution de «promouvoir, consolider et renforcer le processus de la coopération régionale et l'intégration dans le région des Caraïbes en vue de créer un espace économique élargi qui permettra de contribuer à sa participation plus concurrentielle sur les marchés internationaux ... », et aussi en utilisant comme référence, les mandats émanant du 4e Sommet des chefs d'Etat et / ou de gouvernement énoncés dans la Déclaration du Panama du 29 Juillet 2005, a approuvé le Programme de travail biennal 2011-2013, lors de la réunion du Comité du commerce qui s'est tenue le 23-24 Juin, 2011. Le programme de travail présenté par la République du Panama comprend quatre piliers:

- Promouvoir des actions visant à approfondir la convergence du commerce et une plus grande participation des membres de l'AEC, avec un accent particulier sur les petites économies.
- Définir les actions visant à consolider une plate-forme logistique et multimodale de promouvoir le développement et l'expansion du commerce et de l'investissement, la facilitation de leur, la compétitivité et la connectivité entre les pays de la région de l'AEC.
- Intégrer la région de l'AEC avec d'autres initiatives régionales liées à la convergence du commerce et de l'infrastructure.
- Promouvoir et encourager les négociations commerciales internationales et de formation sur les questions liées au commerce.

Objectifs du Programme de Travail de la Direction pour le développement du Commerce et des Relations Economiques Extérieures

La Direction pour le développement du Commerce et des Relations Economiques Extérieures - en étant consciente du besoin d'accroître le commerce Intra AEC et de promouvoir un espace économique élargi pour le commerce et l'investissement - présente les opportunités pour la coopération et l'action concertée qui permettraient une augmentation des avantages proposées par les synergies des pays de la Grande Caraïbe, en ce qui concerne les questions de l'intégration, la libéralisation commerciale, établis par les objectifs spécifiques du Programme de Travail 2012-2013 tels que :

- Réduction et élimination progressive des obstacles au commerce et à l'investissement dans la Grande Caraïbe

Promouvoir des initiatives et des activités visant à diminuer les obstacles au commerce dans la région (***E-Regulations***, procédés de visas expéditifs, simplification des démarches d'importation, établissement d'un système de consultation électronique pour avoir accès à l'information et aux conditions d'importation).

- Promouvoir et favoriser le Traitement spécial et différencié des petites économies de la Grande Caraïbe

Promouvoir la Convergence et l'intensification commerciale, par le biais de nouvelles concessions tarifaires unilatérales aux pays insulaires de moindre développement de la Grande Caraïbe.

- Promouvoir la participation de la Région AEC dans les activités développées en autres initiatives d'intégration commerciale

Impulser les relations commerciales dans la région, moyennant des forums dans lesquels la communauté des entreprises pourra explorer de nouvelles opportunités d'affaires (Forum MYPMES de la Grande Caraïbe, Forum des entreprises de la Grande Caraïbe). Par ailleurs, déterminer des formes appropriées d'intégration de la Région AEC aux activités développées à d'autres forums de construction d'espaces de convergence commerciale et d'infrastructure.

- Promouvoir et encourager les négociations commerciales internationales et la formation en questions commerciales.

Renforcer les compétences commerciales en matière de négociation, gestion et solution de controverses des Accords de la région, par le biais de journées de formation offertes avec l'appui d'autres organisations internationales et régionales.

Pour pouvoir réussir et faire des progrès dans la consolidation d'un espace économique élargi, dans le cadre du Programme de travail de la Direction du Commerce, il faudrait:

- Reconnaître que le commerce joue un rôle proéminent dans la promotion d'une croissance économique et d'un développement durable, ce qui constitue un objectif considéré dans les principes qui régissent l'Association.
- Une plus grande participation des Etats membres et Membres associés. La participation de représentants des Etats membres et Membres associés, d'experts ou de spécialistes en matières commerciales est nécessaire aux réunions du Comité spécial sur le Développement du commerce et des relations économiques extérieures, afin que les questions traitées soient plus dynamiques et opportunes, pour continuer d'avancer après les avoir discutées largement et profondément au cours des réunions du Comité spécial sur le commerce.
- Continuer à réaliser le Forum des Entreprises de la Grande Caraïbe et le Forum d'OPC (Organisations promotrices du commerce) compris dans le Programme de travail, préparés pour la facilitation et le renforcement des relations intra-AEC, impliquant directement les gens d'entreprise de la région de la Grande Caraïbe.
- Développer un réseau d'information économique et commerciale et un système électronique permettant d'obtenir immédiatement de l'information sur différents sujets d'intérêt pour les exportateurs et importateurs de chaque pays membre.
- Exécuter chaque année au moins 3 activités comprises dans le Programme de travail biennal.

- Il conviendrait aussi, en ce qui concerne la question des petites économies et du Traitement spécial et différencié (TSD) que l'AEC occupe une place plus importante pour utiliser son potentiel au profit de ses Membres. Le dynamisme commercial et économique mondial fait qu'il soit nécessaire que l'Association ait une participation plus directe dans les forums de négociation commerciale plus importants pour la région, en contribuant à chercher une approche commune, des efforts concertés et une coopération fonctionnelle.
- Maintenir sur le site web des statistiques commerciales, un inventaire commercial et des études économiques.
- Les dynamiques dans le domaine économique et commercial exigent que l'Association participe plus directement dans les forums de négociations commerciales qui sont plus importants pour la région, contribuant ainsi à la recherche d'approches communes, des efforts concertés et la coopération fonctionnelle.
- Il est nécessaire d'entamer une coordination plus étroite avec le domaine de Tourisme durable, et étant donné l'interrelation étroite qui existe en questions économiques¹

LE COMMERCE DANS LA GRANDE CARAÏBE: LA VOIE A SUIVRE

Il existe de nombreuses actions et stratégies fondamentales qui peuvent être entreprises à plusieurs niveaux pour améliorer le commerce dans la région de la Grande Caraïbe.

1. Les bénéfices pouvant être obtenus de politiques reformées et d'approches stratégiques, moyennant l'innovation et des secteurs nouveaux et de niche permettant un développement durable et une croissance économique viable.
2. L'AEC doit être considérée comme un animateur du commerce intra-régional dans l'appui du développement de la région. A cet égard, les possibilités d'accroître le commerce au sein de l'AEC doivent être examinés et exploitées, et les efforts techniques doivent continuer à

¹ Lors de la II réunion des Ministres du Tourisme de la Grande Caraïbe, qui s'est tenue en Barranquilla, Colombie, en Avril 2009, les pays ont jugé important et donc exigé que la Direction du Commerce et du Tourisme réalisent des projets ensemble.

promouvoir cela dans le cadre des domaines prioritaires établis. Dans ce contexte, il est nécessaire de continuer de travailler, entre autres choses, sur les initiatives pour l'élimination de barrières et d'obstacles au commerce intra-régional, et l'amélioration des possibilités de transport.

3. L'AEC doit créer et promouvoir des stratégies conjointes. La Grande Caraïbe est une zone qui requiert la consolidation de nouvelles lignes de coopération et d'échange, telle que celle de l'investissement intra-régional.
4. Les Etats membres de l'AEC doivent aborder les contraintes qui entravent le commerce, l'investissement et le développement d'entreprises frontalières, afin de stimuler l'intégration intra-régionale dans la sous-région. A cet égard, il existe encore des goulets d'étranglement dans les domaines du développement de produits/services pour le commerce, la compétitivité, le transport et la logistique, ainsi que dans celui de la réduction et/ou l'élimination de barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, entre autres facteurs.

Conclusion :

L'AEC devrait être considéré comme un facilitateur du commerce intra-régional qui soutient le développement de la région à travers les principes de son mandat. Il est donc nécessaire d'explorer et de profiter des possibilités d'améliorer le commerce intra-AEC à travers la coopération renforcée et l'action concertée avec d'autres organismes régionaux, et de poursuivre les efforts techniques visant à promouvoir le même en fonction de ses domaines de compétence. Dans ce contexte, les initiatives lancées pour démanteler les barrières et les obstacles au commerce intra-régionaux doivent continuer, dans la mesure où ils offrent des avantages significatifs aux pays concernés.